

**VIE  
ENTIERE**

**DISTINCTION**

*Guide pour  
bien comprendre*



# Table des matières

<b>4</b>	<b>Vie entière &gt; Distinction<sup>MC</sup></b>
<b>4-5</b>	<b>Caractéristiques de la police Vie entière &gt; Distinction<sup>MC</sup></b> <ul style="list-style-type: none"><li>· Options de paiement des primes</li><li>· Options d'assurance</li><li>· Assurance pour enfants</li><li>· Valeurs de rachat à compter de la 3<sup>e</sup> année</li><li>· Participations</li><li>· Option de dépôt additionnel (ODA)</li></ul>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement des comptes avec participation</b>
<b>7</b>	<b>Historique des résultats de Co-operators</b>
<b>8-9</b>	<b>Utilisation des participations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>· Encaissement</li><li>· Dépôt à intérêt</li><li>· Bonifications d'assurance libérée</li><li>· Option majorée</li><li>· Autofinancement/réduction des primes</li></ul>
<b>9</b>	<b>Accès à vos participations</b>
<b>10</b>	<b>Une question de choix</b> <ul style="list-style-type: none"><li>· Temporaire polyvalente<sup>MC</sup></li><li>· Garantie décès accidentel</li><li>· Exonération des primes en cas d'invalidité</li><li>· Avenant pour enfants</li><li>· Option d'assurabilité garantie</li></ul>



## Vie entière > Distinction<sup>MC</sup>

La Vie entière s'adresse aux personnes qui recherchent une assurance jusqu'à leur décès, dont les primes sont garanties, et qui comporte un volet épargne et la possibilité d'accumuler des participations. Elle répond à tous vos besoins d'assurance permanente et couvre notamment les frais funéraires, l'impôt à payer par la succession, le paiement des dettes, etc., selon vos besoins.

La Vie entière > Distinction<sup>MC</sup>, dont la valeur de rachat peut faire augmenter la valeur de votre patrimoine, est une excellente solution pour vos besoins de planification successorale. Les participations peuvent servir à souscrire un supplément d'assurance pour mieux vous protéger et accroître la valeur patrimoniale de la police. C'est un excellent moyen de laisser de l'argent en franchise d'impôt à un proche.

De plus, la Vie entière > Distinction<sup>MC</sup> procure ce qui suit :

- > Valeur de rachat garantie à compter de la 3<sup>e</sup> année
- > Option de participations majorée, qui vient bonifier le capital-décès initial, sans primes additionnelles
- > Option de dépôt additionnel, qui vous permet de payer une prime plus élevée pour faire augmenter le capital-décès et la valeur de votre patrimoine

Co-operators a le produit d'assurance qu'il vous faut pour répondre à vos besoins, peu importe l'étape où vous en êtes dans votre vie.

## Caractéristiques de la police Vie entière > Distinction<sup>MC</sup>

### Options de paiement des primes

Deux options de paiement des primes sont offertes dans le cadre de la police Vie entière > Distinction<sup>MC</sup>. À noter que les primes sont fixes et garanties pendant toute la durée de la police et ne seront jamais majorées.

#### > 20 primes

Ce type de police vous offre une protection la vie durant, mais les primes ne sont payables que pendant 20 ans.

Par la suite, la police est entièrement libérée du paiement des primes et vous continuez à recevoir des participations qui font croître les valeurs de rachat et le capital-décès.

#### > Primes viagères

Ce type de police vous offre une protection la vie durant et les primes sont payables jusqu'à 110 ans. Les participations et les valeurs de rachat demeurent rattachées à la police pendant toute la durée de celle-ci.

### Options d'assurance

La police Vie entière > Distinction<sup>MC</sup> vous donne le choix de l'Assurance Vie unique, pour un seul assuré, ou de l'Assurance Conjointe dernier décès, pour deux assurés. Dans le cas de l'Assurance Conjointe dernier décès :

- > Les primes demeurent fixes et sont payables jusqu'au décès du dernier assuré.
- > Le capital-décès est versé au décès du dernier des deux assurés.

L'option d'Assurance Conjointe dernier décès est une façon peu coûteuse d'apporter des fonds au décès du dernier assuré, afin de régler l'impôt payable au décès. Cette formule permet aussi de préserver votre patrimoine pour vos bénéficiaires.

### **Assurance pour enfants**

Les parents, les grands-parents ou d'autres membres de la parenté d'un enfant de moins de 17 ans peuvent souscrire une police au nom de celui-ci. La police Première protection<sup>MC</sup> prévoit un capital assuré minimal (25 000 \$) qui est moins élevé que celui des polices pour adultes et veille à ce que l'enfant soit protégé la vie durant.

### **Valeurs de rachat à compter de la 3<sup>e</sup> année**

Les valeurs de rachat se composent des valeurs de rachat garanties stipulées dans la police et d'une valeur non garantie sous forme de participations annuelles. Les valeurs de rachat garanties entrent en vigueur après le deuxième anniversaire du contrat. Vous pouvez les utiliser de différentes façons; pour en apprendre davantage à ce sujet, consultez les sections « Accès aux valeurs de rachat garanties » à la page 10 et « Utilisation des participations » à la page 8.

### **Participations**

L'un des avantages propres à l'assurance vie avec participation est la possibilité de toucher des participations. Celles-ci sont payables dès le premier anniversaire du contrat; il y a donc possibilité de croissance de la valeur de rachat après la première année d'assurance. Voir à la page 6 pour en savoir davantage sur les comptes avec participation. Les participations ne sont pas garanties puisqu'elles dépendent des résultats de la compagnie. Voir les participations versées dans le passé à la page 7.

### **Option de dépôt additionnel (ODA)**

Cette option vous permet de souscrire des bonifications d'assurance libérée moyennant des primes additionnelles et de faire augmenter le capital-décès total.

De plus, si vous choisissez l'option majorée comme option de participations, l'ODA contribue à ce que l'assurance temporaire un an soit remplacée par les bonifications d'assurance libérée plus rapidement que si celles-ci étaient souscrites à l'aide des participations portées au crédit de la police seulement.

L'ODA est une option facultative qui doit être choisie au moment de la proposition. La prime payable pour chaque année d'assurance est assujettie à un montant minimal et à un montant maximal.

### **Le pouvoir de l'assurance vie avec participation**

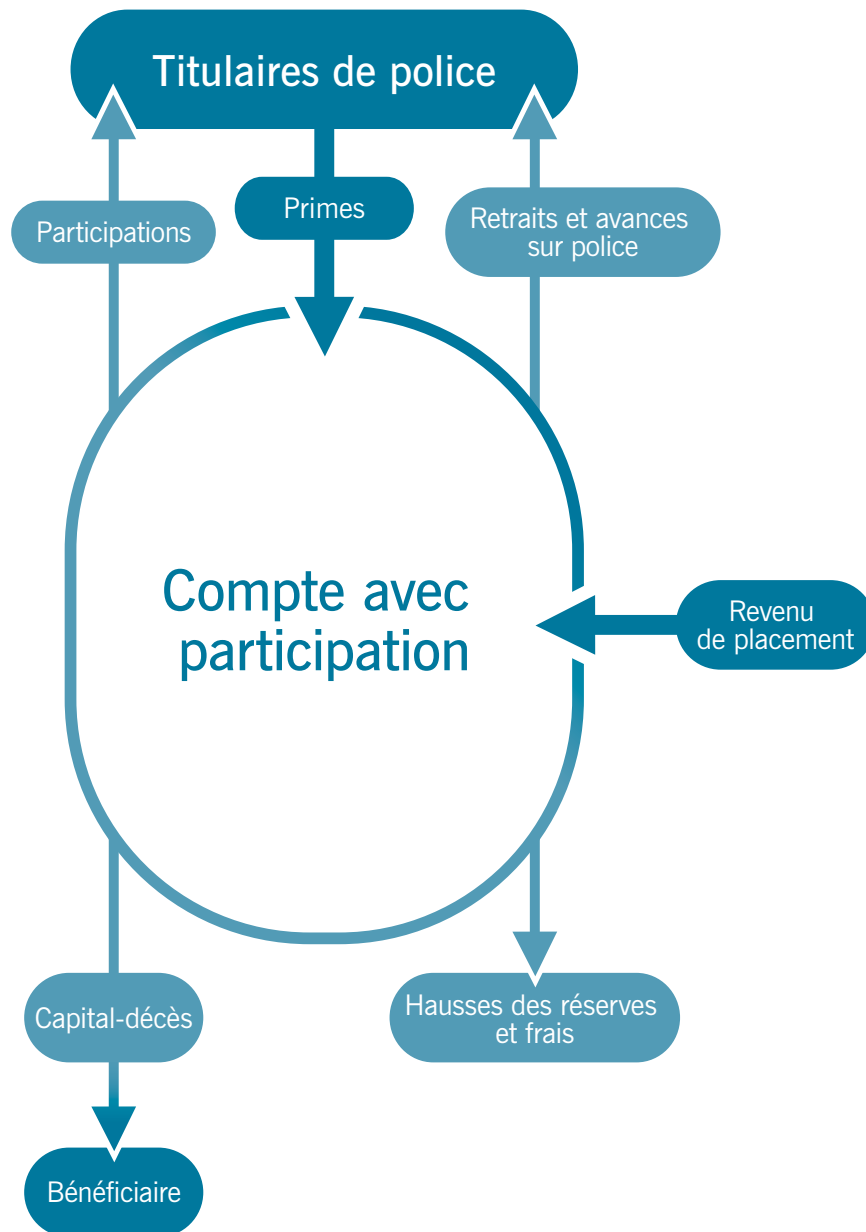
Une police d'assurance vie entière avec participation est un excellent choix pour quiconque recherche la stabilité que seule l'assurance vie entière peut offrir, plus le potentiel de croissance de la valeur de la police grâce aux participations.



## Fonctionnement des comptes avec participation

Les primes sont versées dans un compte avec participation. Ces primes s'ajoutent aux autres primes versées par de nombreux autres titulaires de police avec participation de Co-operators.

On calcule les primes au moyen d'hypothèses prudentes sur des facteurs comme la mortalité, les frais et les revenus de placement. On analyse ensuite les résultats réels pour les comparer aux hypothèses et déterminer le montant à remettre aux titulaires de police sous forme de participations.



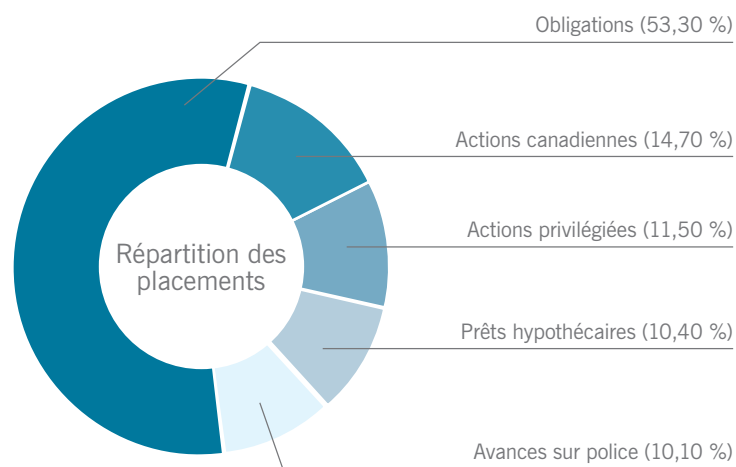
## Historique des résultats de Co-operators

Co-operators a une longue histoire de versement des participations. Conscients que la stabilité occupe une part importante des besoins d'assurance de nos titulaires de police, nous leur offrons une solidité financière à long terme.

Année d'échéance	Année de taux	Taux d'intérêt du barème des participations
2019	2018	5,75 %
2018	2017	6,10 %
2017	2016	6,00 %
2016	2015	5,85 %
2015	2014	4,85 %
2014	2013	4,85 %
2013	2012	5,35 %
2012	2011	5,80 %
2011	2010	6,00 %
2010	2009	6,00 %
2009	2008	6,15 %
2008	2007	6,60 %
2007	2006	6,60 %
2006	2005	6,90 %
2005	2004	7,25 %
2004	2003	7,25 %
2003	2002	7,25 %
2002	2001	7,25 %
2001	2000	7,75 %
2000	1999	7,75 %
1999	1998	8,25 %

## Répartition du compte avec participation

Voici un aperçu de la répartition de l'actif du portefeuille du compte avec participation au 30 juin 2018.



## Utilisation des participations

Co-operators vous permet de recevoir des participations annuelles au titre de votre police d'assurance vie entière, sous forme de diverses options. Chacune de ces options a des conséquences sur votre police et sur la capacité de toucher des participations annuelles.

### 1. Encaissement

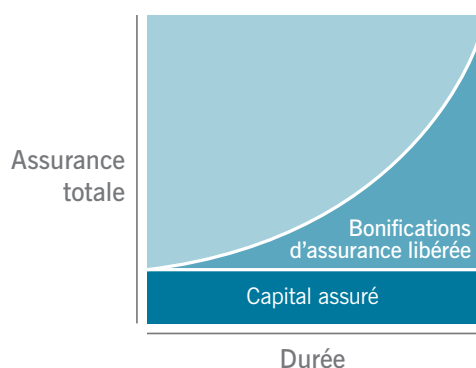
Vous pouvez recevoir des participations en espèces sur une base annuelle (sous réserve du paiement de l'impôt applicable).

### 2. Dépôt avec intérêt

Les participations auxquelles vous avez droit peuvent être déposées dans un compte. Ce compte est revu annuellement pour que vous obteniez un taux d'intérêt concurrentiel. Semblable à un compte d'épargne standard, le compte est accessible en tout temps et vous pouvez y retirer des fonds (sous réserve du paiement de l'impôt applicable).

### 3. Bonifications d'assurance libérée

Les participations peuvent servir à souscrire des bonifications d'assurance libérée. Ces dernières font augmenter le montant d'assurance permanente sur lequel repose le calcul des participations futures. Elles font partie de la police avec participation et donnent ainsi droit à des participations. Grâce à cette croissance composée, votre capital-décès et les valeurs de rachat augmentent plus rapidement.



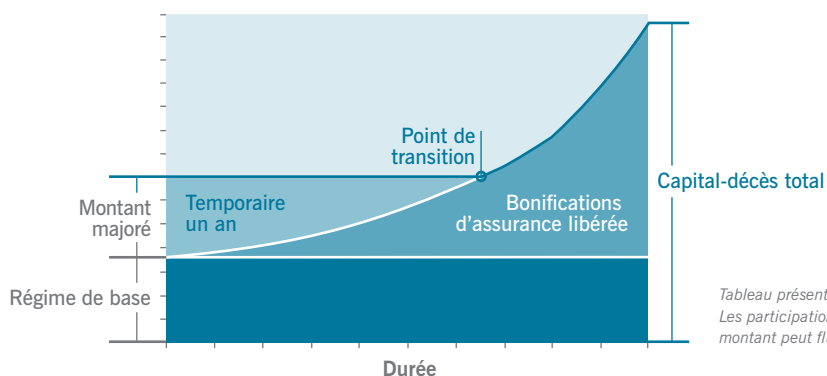
*Tableau présenté à des fins d'illustration seulement.  
Les participations ne sont pas garanties et leur montant peut fluctuer annuellement.*

### 4. Option majorée

Vous pouvez utiliser vos participations pour souscrire un supplément d'assurance composé de bonifications d'assurance libérée et d'assurance temporaire un an. Additionnées ensemble, l'assurance temporaire un an et les bonifications d'assurance libérée donnent le « montant majoré » et font augmenter le capital-décès total de votre police.

Au fil du temps, l'assurance temporaire un an est graduellement remplacée par les bonifications d'assurance libérée, jusqu'à ce que le point de transition soit atteint. À partir de ce moment, les participations ne servent plus qu'à souscrire des bonifications d'assurance libérée, lesquelles continuent de faire croître votre valeur de rachat et votre capital-décès total.

À noter qu'on ne peut choisir l'option majorée qu'à l'établissement de la police. On peut toutefois passer de l'option majorée à une autre option de participations, en tout temps.



*Tableau présenté à des fins d'illustration seulement.  
Les participations ne sont pas garanties et leur montant peut fluctuer annuellement.*



### Notre garantie de 10 ans

Le montant majoré est garanti pendant les 10 premières années d'assurance. Si le montant des participations annuelles ne suffit pas à maintenir le montant majoré, les participations servent alors à souscrire autant d'assurance temporaire un an que possible et vous obtiendrez sans frais la portion d'assurance temporaire un an qui reste pour maintenir le montant majoré.

À compter de la 11<sup>e</sup> année, si les participations ne permettent pas de souscrire le montant requis d'assurance temporaire un an, elles servent alors à souscrire autant de Temporaire un an que possible et vous aurez la possibilité de verser une super-prime pour le reste. Le fait de ne pas payer la super-prime fera baisser le montant majoré. Voir le tableau « Conséquences d'une baisse des participations ».

### 5. Autofinancement/réduction des primes

Les participations peuvent servir à payer une partie, voire la totalité, de vos primes d'assurance. Si les participations auxquelles vous avez droit sont suffisantes pour couvrir la totalité de vos primes, le montant excédentaire vous est versé en espèces (sous réserve du paiement de l'impôt applicable).

L'autofinancement de la police ou la réduction des primes peut se produire plus rapidement si vous optez pour l'option bonifications d'assurance libérée plutôt que pour l'option majorée. En effet, avec l'option bonifications d'assurance libérée, les participations servent uniquement à souscrire des bonifications d'assurance libérée, ce qui fait croître votre valeur de rachat plus rapidement. Dans le cas de l'option majorée, les participations servent à souscrire une combinaison d'assurance temporaire un an et de bonifications d'assurance libérée; la valeur de rachat augmente donc moins rapidement.

## Conséquences d'une baisse des participations

Une baisse des participations créditées à votre compte aura les conséquences suivantes sur votre police.

Options de participations	Conséquences d'une baisse des participations
Encaissement	Vous obtenez un montant moins élevé.
Dépôt	Un montant moins élevé est laissé en dépôt.
Réduction des primes	Vous payez une plus grande portion de la prime requise, mais jamais plus que la prime initiale.
Bonifications d'assurance libérée	Les bonifications d'assurance libérée et la valeur de rachat augmentent plus modérément (aucun changement à la police de base).
Option majorée	Si la baisse est modérée, les participations souscrivent moins de bonifications d'assurance libérée et plus d'assurance temporaire un an, ce qui retarde l'atteinte du point de transition. Le montant majoré demeure toutefois inchangé.  Si la baisse est importante, vous devrez peut-être verser une super-prime pour souscrire le montant de Temporaire un an nécessaire pour ramener le montant majoré au même niveau qu'au dernier anniversaire du contrat, sans quoi le montant majoré diminuera.

## Accès à vos participations

Vous pouvez accéder à vos participations de deux façons.

### Rachat des bonifications d'assurance libérée

La réduction des bonifications d'assurance libérée, incluant celles souscrites dans le cadre de l'option de dépôt additionnel, est supérieure à la somme touchée en espèces.

Précisons que si vous avez choisi l'option majorée et que vous souhaitez retirer vos bonifications d'assurance libérée avant le 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat, vous n'aurez plus droit à l'option majorée et vous devrez choisir une autre option.

### Retrait des participations laissées en dépôt

Vous recevez le montant de votre retrait en espèces. Vous pourriez devoir payer de l'impôt sur une partie de ce retrait.

# Accès aux valeurs de rachat garanties

Vous pouvez accéder aux valeurs de rachat de votre police de deux façons.

## Rachat du contrat

Le fait de retirer la totalité de la valeur de rachat garantie entraîne la résiliation de votre police.

## Avance sur police

Une avance sur police vous permet d'emprunter sur sa valeur de rachat sans avoir à la racheter. Cela fonctionne comme tout autre type de prêt que vous pourriez contracter, tout en vous procurant les avantages suivants :

- > Moins de paperasserie
- > Possibilité de taux d'intérêt plus bas
- > Souplesse des modalités de remboursement

## Une question de choix

On peut rattacher les garanties et avenants ci-dessous à une police Vie entière > Distinction<sup>MC</sup>. Ces options vous procurent la souplesse nécessaire pour élaborer une police personnalisée qui répond à vos besoins.

### Temporaire polyvalente<sup>MC</sup>

Avenant qui vous permet d'ajouter diverses options d'assurance temporaire pour couvrir des besoins temporaires comme un prêt personnel ou hypothécaire ou pour assurer un remplacement du revenu.

### Garantie décès accidentel

Garantie peu coûteuse qui permet de rehausser votre capital assuré advenant votre décès par suite d'un accident.

Elle prévoit le versement d'une somme en complément du capital assuré de base lorsque le décès est attribuable à une blessure accidentelle. La blessure doit survenir avant l'anniversaire contractuel le plus proche du 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré et le décès doit se produire dans les 90 jours suivant la blessure.

### Exonération des primes en cas d'invalidité

Garantie qui complète votre police d'assurance du fait qu'elle vous libère du paiement des primes si vous devenez invalide. Dans le cas d'une police conjointe dernier décès (voir page 4), l'exonération des primes s'applique si l'un ou l'autre des assurés devient totalement invalide.

Si l'invalidité dure au moins six mois consécutifs pendant que la police est en vigueur, l'exonération des primes sera maintenue tant que l'invalidité se prolongera.

### Avenant pour enfants

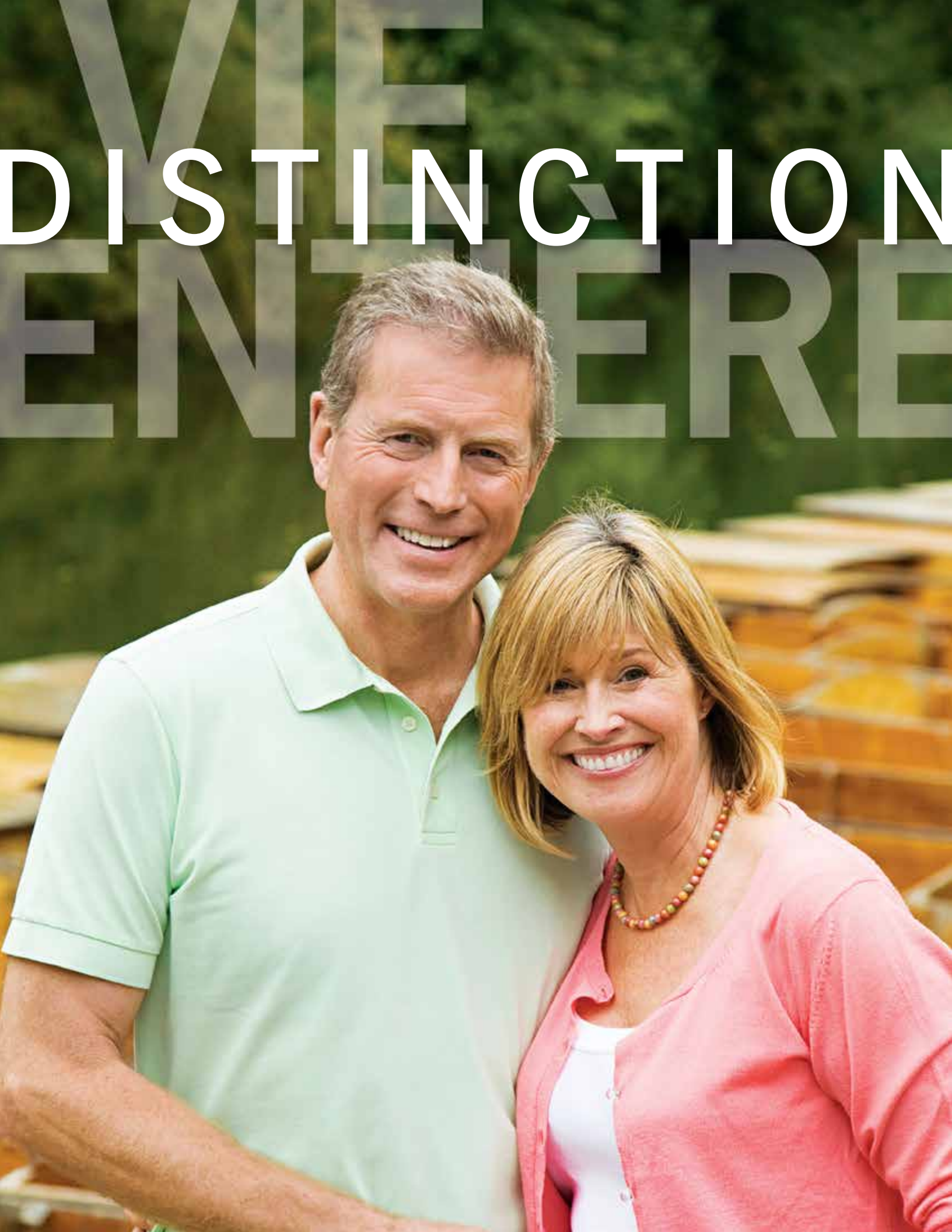
Avenant qui fournit une assurance complémentaire pour vos enfants. L'avenant pour enfants comporte un avantage intéressant : celui de procurer une assurance pour chaque enfant de votre famille, peu importe le nombre d'enfants, pour un même prix.

Vous pouvez souscrire l'avenant pour vos enfants âgés entre 15 jours et 20 ans, pour une protection valable jusqu'à leur 21<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Lorsque l'enfant atteint 21 ans ou à l'échéance de l'avenant pour enfants (selon la première de ces éventualités), il est possible de souscrire une police d'assurance vie individuelle d'un montant allant jusqu'à cinq fois le montant de l'avenant pour enfants.

### Option d'assurabilité garantie

L'option d'assurabilité garantie vous permet de souscrire un supplément d'assurance (d'un montant minimal de 10 000 \$ jusqu'à un maximum de 50 000 \$) à des dates d'option déterminées jusqu'à l'âge de 43 ans, et ce, sans égard aux problèmes de santé qui pourraient vous rendre inadmissible à souscrire une assurance vie. Le total des assurances souscrites à l'aide de cette option se limite à 350 000 \$.

Cet avenant vous permet de satisfaire vos besoins évolutifs en matière d'assurance sans que vous n'ayez à passer de nouveau par le processus de souscription.



# DISTINCTION

# ENTREPRENEUR

